05 juin 2008

M.Didier Borrull de Moussan demande à savoir pouquoi ?

COPIE

UN TEL RACKET EST-IL LEGAL ?

Sous ce titre Mr BORRULL Didier demeurant à MOUSSAN nous prie d'insérer :

A la lecture de ma facture d'eau 2007 éditée par la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, s'est avec beaucoup d'amertume que je constate une hausse de 50% pour la partie abonnement, et 32% pour la partie eau.

Si un commerçant quel qu'il soit, s'était autorisé une telle augmentation, la foudre se serait abattue sur lui (comité de défense des consommateurs, élus locaux, défenseurs du pouvoir d'achat – très tendance en ce moment !!) et dans le cas présent pas un mot.

Apparemment cette hausse ne dérange personne.

Si mes moyens et mon emploi du temps me le permettaient, je me serais attaché les services d'un bon avocat pour savoir si une telle hausse est légale.

En attendant, devant ce silence, j'espère que les décideurs de l'Agglo augmenteront de 100 voire 150% la partie assainissement que nous allons recevoir prochainement.

Peut-être que les moutons de panurge que nous sommes , nous nous réveillerons.

le 18/02/08.

Le mot de M. Didier Borrull

Monsieur Didier Borrull, honnête citoyen de Moussan parmi bien d'autres aimerait savoir ! Il est le pot de terre qui se bat aujourd'hui contre le pot de fer, « La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise » qui lui a présenté à fin 2007 et sans aucune explication plausible sa facture d'eau avec une augmentation pharaonique de 50% pour la partie abonnement et 32% pour le prix du m3 d'eau. Il aimerait savoir pourquoi une telle augmentation, et aussi que « La Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise » lui explique par le détail la raison qui peut éventuellement la justifier ! Mais non, aucune explications ne lui à été donnée à ce jour. Monsieur Didier Borrull, afin d'obtenir une réponse devra-t-il s'adresser à la célèbre émission de Julien Courbet « Sans aucun doute », rien n'est moins sûr ! Nous suivrons donc cette affaire de près pour vous chers lecteurs, et vous tiendrons au courant du déroulement qui s'en suivra, pour autant qu'il y en ait un !

MB

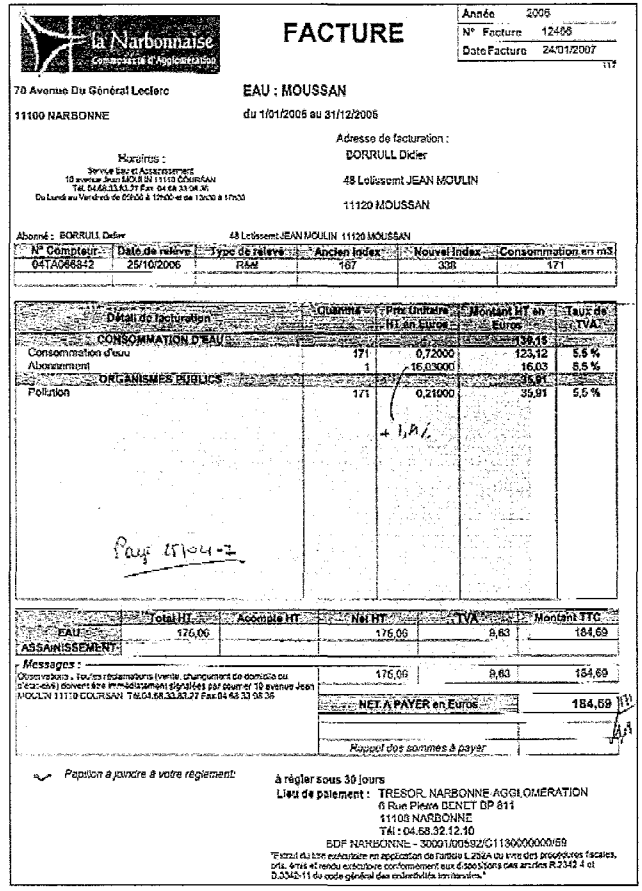

la Narbonnaise
Communauté d'Agglomération

FACTURE

Année	2006
N° Facture	12466
Date Facture	24/01/2007

70 Avenue Du Général Leclerc
11100 NARBONNE

EAU : MOUSSAN
du 1/01/2006 au 31/12/2006

Horaires :
Service Eau et Assainissement
10 avenue Jean MOULIN 11110 COURSAN
Tél. 04.68.33.83.27 Fax 04 68 33 08 36
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Adresse de facturation :
BORRULL Didier
48 Lotissemt JEAN MOULIN
11120 MOUSSAN

Abonné : BORRULL Didier 48 Lotissemt JEAN MOULIN 11120 MOUSSAN

N° Compteur	Date de relève	Type de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation en m3
04TA066842	25/10/2006	Réel	167	338	171

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
CONSOMMATION D'EAU			139,15	
Consommation d'eau	171	0,72000	123,12	5,5 %
Abonnement	1	16,03000	16,03	5,5 %
ORGANISMES PUBLICS			35,91	
Pollution	171	0,21000	35,91	5,5 %

+ 1,4%

Payé 25/04-7

	Total HT	Acompte HT	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	175,06		175,06	9,63	184,69
ASSAINISSEMENT					
Messages : Observations : Toutes réclamations (vente, changement de domicile ou d'état-civil) doivent être immédiatement signalées par courrier 10 avenue Jean MOULIN 11110 COURSAN Tél.04.68.33.83.27 Fax 04 68 33 08 36			175,06	9,63	184,69
			NET A PAYER en Euros		184,69
			Rappel des sommes à payer		

Papillon à joindre à votre règlement

à régler sous 30 jours
Lieu de paiement : TRESOR. NARBONNE AGGLOMERATION
6 Rue Pierre BENET BP 811
11108 NARBONNE
Tél : 04.68.32.12.10
BDF NARBONNE - 30001/00592/C1130000000/59
"Extrait du livre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, prix, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

Facture